

Joindre à cette fiche d'inscription :

- Une copie de la carte d'identité
- Un justificatif de domicile pour les Bayonnais
- Le règlement de l'emplacement

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte

Fait à le

Signature (obligatoire)

En cas de besoin vous pouvez nous joindre par mail :
comitedesfetesdebayon@gmail.com



BAYON



7 SEPTEMBRE

**VIDE
GRENIER**

8H À 18H

*Restauration
sur place*



**Inscription avant le 31 août
comitedesfetesdebayon@gmail.com**

Règlement du vide grenier de Bayon

7 septembre 2025

Article 1 : Les participants sont tenus de respecter le présent règlement.

Article 2 : Le vide grenier est ouvert aux particuliers et sur réservation. Les professionnels ne seront pas autorisés. La demande n'est enregistrée que si elle est accompagnée de son règlement. (Date limite d'inscription le 31 Août)

Article 3 : Le prix de l'emplacement est de **2 € le mètre linéaire pour les habitants de Bayon et 3 € pour les extérieurs**. Prévoir des mètres supplémentaires si vous souhaitez stationner votre véhicule. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera accepté derrière un stand. Seul les véhicules inscrits auront accès au vide grenier. Le remboursement de l'emplacement sera accordé uniquement sur annulation de la manifestation par le Comité des Fêtes.

Article 4 : Le Comité des Fêtes est seul qualifié pour attribuer des emplacements. En cas de nécessité, il peut modifier le plan d'implantation et la répartition initialement prévu. L'exposant s'engage à accepter la place qui lui sera attribuée. Les emplacements sont mis à disposition sans électricité.

Article 5 : L'accueil des exposants se fera de **6H à 8 H**.

Article 6 : L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé, tel qu'il l'a trouvé en arrivant.

Article 7 : Les animaux doivent être tenus en laisse.

Article 8 : Le Comité des Fêtes de Bayon organisateur, décline toutes responsabilités en cas de vols ou d'accidents qui peuvent survenir aux stands ou dans l'enceinte du vide grenier.

Article 9 : Les décisions du Comité des Fêtes sont irrévocables et sans appel. En cas de non-respect de ces consignes, le Comité des Fêtes peut procéder à l'expulsion du contrevenant. Le Comité des Fêtes se réserve le droit de refuser ou d'expulser tout participant qui ne respecterait pas le règlement et troublerait l'ordre sur la foire, et ce, sans pouvoir réclamer d'indemnisation.

FICHE D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025

A renvoyer par voie postale ou par mail : (Avant le 31 Août)

COMITE DES FETES DE BAYON

M. Guillaume GERARDIN

18 La closerie du bourg

54290 BAYON

comitedesfetesdebayon@gmail.com

Pour toutes infos, contactez

Nicolas THOMAS au 06.84.19.48.60

Mme, Mr,

Adresse :

Tél. :

Email :

N° immatriculation véhicule:

Je souhaite réserver mètres (véhicule compris) X **2 €**
pour les habitants de Bayon.

Je souhaite réserver mètres (véhicule compris) X **3 €**
pour les extérieurs.

Joindre un chèque correspondant au montant total du droit de place, libellé à l'ordre du comité des fêtes de Bayon.